news FHV
Lettre d'information de la Fédération des hôpitaux vaudois
n° 24 - août 2010

Éditorial

QUAND LES HÔPITAUX NE PEUVENT S'EXPRIMER...

Les hôpitaux sont de plus en plus souvent confrontés à un problème non négligeable: des articles de presse relatant les mésaventures de patients victimes de «mauvaise prise en charge médicale», en particulier aux urgences, et estimant n'avoir pas été traités de manière «adéquate» par les soignants. Si la version du patient est décrite dans les rubriques faits divers, parfois dans des termes proches du sensationnalisme, la version de l'hôpital mis en cause ne fait que rarement, voire jamais l'objet d'éclaircissements. Pourquoi? La raison en est simple et souvent méconnue du grand public: le secret médical.

Les journalistes, lorsqu'ils prennent la peine de contacter un établissement hospitalier afin de connaître sa version des faits, se voient en effet systématiquement répondre: nous ne pouvons communiquer à ce sujet, à cause du secret médical! Cette réponse est alors citée par le rédacteur, qui ironise parfois en arguant que l'hôpital se «cache» derrière ce fameux secret médical.

Mais qu'en est-il exactement? Notre législation, plus précisément le Code pénal, contient des dispositions qui imposent aux professionnels de la santé de garder le secret sur les données personnelles sensibles de leurs patients (article 321 CP).

Dans le domaine médical, est qualifié de «secret» tout ce que le patient confie au médecin en vue de l'exécution du mandat, et tout ce qu'il apprend ou constate dans l'exercice de sa profession. Le secret ne se limite donc pas à ce que le patient a communiqué au médecin, ni aux seules informations nécessaires au traitement. Les données personnelles du patient sont aussi confidentielles, de même que les informations concernant des tiers, comme des proches du patient, ou celles fournies au médecin par des tiers. Il suffit que le professionnel en ait eu connaissance dans l'exercice de sa profession ou que ces informations lui aient été communiquées en sa qualité de médecin.

Dans ces conditions, une seule personne est habilitée à demander la levée du secret médical: le patient lui-même. L'hôpital n'est ainsi en mesure de transmettre au journaliste les informations souhaitées que si, et seulement si, le patient l'y a autorisé. Malheureusement, pour diverses raisons, cette autorisation n'est pas facile à obtenir.

Et force est de constater que cet état de fait n'est pas ou seulement peu connu des journalistes. Souvent, pressés par le temps, ils préfèrent d'ailleurs écrire leur article sans avoir demandé la version de l'hôpital, qui s'avère fréquemment bien différente de celle qui paraît dans la presse...

Patricia Albisetti
Secrétaire générale adjointe de la FHV

Révision de la LPFES

Interview

Pourquoi la FHV soutient-elle le projet de Pierre-Yves Maillard ?

La proposition de révision de la Loi vaudoise sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins (LPFES) a rencontré de nombreuses oppositions. Robert P. Meier, secrétaire général, explique pourquoi la FHV soutient, malgré tout, ce projet.

***Interview** par Ellen Weigand*

Aujourd'hui, la FHV soutient le projet de LPFES. N'en avait-elle pas contesté certains points ?

Robert P. Meier: En effet, nous estimions notamment qu'il ne laissait plus assez d'autonomie aux hôpitaux. Comme nous l'avons déjà dit à diverses reprises, la FHV soutient un modèle de gouvernance hospitalière associant une vision entrepreneuriale et une indépendance managériale à la légitime nécessité d'un contrôle de l'offre par l'Etat. Nos hôpitaux sont donc d'abord attachés à leur mission de santé publique et entendent la remplir efficacement, dans une perspective non lucrative. Et ils souhaitent accomplir leur mandat dans un cadre légal adapté, sans contrôles disproportionnés. Depuis plusieurs années, nous n'avions pas le sentiment que les choses allaient dans cette direction. Nous avons donc demandé au Chef du Département de la santé et de l'action sociale d'ouvrir une réflexion partenariale sur ce qui doit être exigé des hôpitaux et ce qui devrait être laissé à leur libre appréciation.

Quels changements a obtenu la FHV?

Robert P. Meier: Après différentes rencontres entre notre Comité exécutif et le Chef du Département, nous avons notamment obtenu des changements sur la question fondamentale de la gestion des moyens mis à disposition pour les investissements en matière de bâtiments et d'équipements. Nous avons pu faire modifier un article du projet. Il stipule désormais que l'Etat ne pourra exercer son contrôle que sur les investissements qui ont un impact sur la taille, la localisation et la mission de l'établissement. Donc, tant qu'un hôpital ne prévoit pas d'agrandir ses bâtiments, de les déplacer ailleurs ou de changer de domaine d'activités, il restera libre dans la gestion de ces moyens.

Mais ce n'est pas le seul point qui a motivé le soutien au projet de Pierre-Yves Maillard?

Robert P. Meier: En effet, nous avons encore obtenu certaines garanties sur la pérennité de l'activité et du financement des établissements de la FHV, aujourd'hui reconnus d'intérêt public. En tant que tels, ils figureront tous sur la future liste LAMal cantonale. Ils bénéficieront ainsi toujours du subventionnement cantonal et pourront continuer à exercer leurs missions.

La LPFES révisée «protègerait» donc les hôpitaux régionaux face aux cliniques privées ?

Robert P. Meier: Aujourd'hui, la quasi-totalité des cliniques figure sur la liste LAMal cantonale, sans toutefois bénéficier de subventions. Si cette liste n'est pas modifiée d'ici 2012, à l'entrée en vigueur de la LAMal révisée, elles seront subventionnées de facto. Or, le volume des subventions aux hôpitaux restera certainement le même. Nous pourrions donc être plus nombreux à nous partager ce «gâteau»! Mais, contrairement aux cliniques, nous avons une mission de santé publique et sommes soumis à un certain nombre de contrôles et de contraintes. Nous devons, par exemple, accueillir des patients jour et nuit et donc disposer du personnel nécessaire, même dans des régions moins bien desservies en terme d'offre de soins.

Quelle est la réaction des cliniques privées vaudoises face à cette exclusion probable?

Robert P. Meier: Leur association faîtière (Vaud Cliniques) conteste ce projet, car il ne serait pas conforme à la LAMal révisée. Celle-ci prévoit que les futures listes soient définies selon des critères d'économicité et de qualité, en prenant en compte l'ensemble de l'offre hospitalière cantonale.

Le projet ne serait donc pas conforme à la LAMal révisée?

Robert P. Meier: C'est le point de vue des cliniques, mais ce n'est pas à la FHV de trancher cette question juridique. A ma connaissance, le Canton de Vaud a demandé un avis de droit et ses juristes en ont tenu compte dans la dernière mouture du projet de LPFES.

Quelles sont les prochaines étapes?

Robert P. Meier: Le projet de nouvelle LPFES devrait prochainement être ratifié par le Conseil d'Etat, avant d'être soumis au Grand Conseil cet automne. La FHV se tient bien évidemment à disposition des députés pour leur expliquer son point de vue.

LA FHV FÊTE SES 80 ANS

Nous vous l'avions annoncé il y a quelque temps déjà, et maintenant la date est toute proche, puisque c'est le 30 août prochain que la FHV va fêter ses 80 printemps.
C'est au tout nouveau Rolex Learning Center de l'EPFL que nous soufflerons les bougies, en compagnie d'une brochette d'intervenants prestigieux...Si vous avez reçu une invitation, mais pas encore envoyé votre carte-réponse, c'est le tout dernier moment pour le faire. Si vous n'avez pas reçu d'invitation, n'hésitez pas à corriger cette lacune et à nous demander le programme (secretariat@fhv.ch).
La FHV se réjouit de vous voir nombreux le 30 août prochain !

Nouvelles de nos membres

THIERRY SIEGRIST, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LAVIGNY

Depuis avril dernier, Thierry Siegrist est le nouveau directeur général de l'Institution de Lavigny. Il a succédé à Gérald Simon, qui a pris sa retraite après huit ans passés à la tête de l'établissement.
Thierry Siegrist est licencié en droit et en sciences économiques et également au bénéfice d'un certificat de management des institutions de santé. Il a, entre autres, occupé le poste de chef du département finances et administration de la Clinique Cecil et celui de directeur de la Clinique Bois-Cerf.

HÔPITAL DE RENNAZ: CONCOURS LANCÉ

Le jury pour le concours du projet pour la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais (Vaud-Valais) a choisi les groupes pluridisciplinaires, suisses et européens, qui seront en lice pour présenter un projet de construction. Ils ont reçu un cahier des charges à la mi-juin. Fin novembre, le jury présentera le lauréat et le public pourra découvrir les divers projets soumis.
Détails sur **www.hopital-riviera.ch**

LE NORD VAUDOIS JOUE LES PIONNIERS

La LPFES (lire aussi en p.1) prévoit la possibilité de mise en place d'établissements de soins intégrés dans les régions, incluant sous une même administration des hôpitaux de soins aigus, des établissements psychiatriques, des EMS, les services de soins à domicile et des cabinets médicaux. En pionniers, les eHnv (Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois) ont lancé une étude de faisabilité d'un tel réseau de soins intégrés à travers le Réseau Nord Broye (RNB). La FHV suit très attentivement ce projet qu'elle a décidé de soutenir activement.

RIVE-NEUVE LANCE UN APPEL AUX DONS

Rive-Neuve, c'est un lieu unique, indispensable aux patients gravement atteints dans leur santé, en fin de vie, leur permettant de bénéficier de soins palliatifs dans un cadre chaleureux, familial. Mais la Maison de Villeneuve n'est plus adaptée aux besoins. La Fondation va donc construire une nouvelle Maison à Blonay, qui accueillera davantage de patients, un Centre de jour et des locaux pour l'Equipe mobile de soins palliatifs. Reste toutefois encore à trouver 5 millions sur les 20 millions de francs que coûtera le projet. Pour lancer un appel aux dons, la Fondation a édité une très plaquette de présentation de Rive-Neuve et du projet de nouvelle maison.

Informations: www.riveneuve.ch, Michel Pétermann, directeur, tél. 078 634 31 18;
dons: CCP 10-269 66-9.

LA FHV PARTICIPE AU PROGRAMME CANTONAL D'INSERTION

DE MOYENNE DURÉE DANS LES INSTITUTIONS DU SECTEUR SANTÉ/SOCIAL

Ce projet initié par le Département de la santé et de l'action sociale vise à développer des emplois d'insertion dans les institutions médico-sociales, sanitaires et sociales.
Il s'agit de développer des emplois d'insertion afin d'encourager la réinsertion professionnelle des personnes éloignées du marché de l'emploi au bénéfice du revenu d'insertion (RI). Pour suivre ce programme, l'association ProLog-emploi a été fondée. Elle est composée de trois organisations spécialisées dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle (Démarche, Oseo Vaud et Mode d'emploi), qui mettent en commun leurs compétences au service de ce projet.
Les hôpitaux de la FHV se sont associés à cette démarche et sont prêts, selon leurs disponibilités, à accueillir et également former des personnes motivées.

Brèves

Elodie Noirot récompensée par la FHV

La FHV a remis un prix de CHF 1000.-- à Elodie Noirot, 18 ans, lors de la cérémonie de remise des certificats aux ASSC (Assistantes en soins et santé communautaire), qui a eu lieu au Palais de Beaulieu, à Lausanne, le vendredi 2 juillet 2010. La FHV a ainsi récompensé Elodie Noirot pour son parcours et ses résultats brillants: elle a obtenu les meilleures notes de moyenne générale et d'examen pour le CFC. La jeune diplômée a suivi sa formation (CFC et maturité professionnelle en santé sociale) sur le site de Morges, et a effectué son dernier stage dans le cadre du CTR de Gilly.
Robert P. Meier, secrétaire général, a rappelé à cette occasion l'intérêt de la FHV pour cette nouvelle profession qui a toute sa place dans les équipes de soins des hôpitaux.

Plateforme FHV-CADES-SSP pour améliorer le système d'achats des hôpitaux

Suite à une interpellation au Grand Conseil vaudois sur l'économicité des achats des hôpitaux d'intérêt public, un rapport du Service de la santé publique (SSP) et de la Centrale d'achats des établissements sanitaires (CADES) a conclu au bienfondé du maintien des deux centrales d'achats complémentaires: la CADES et la CAIB (Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale des hôpitaux universitaires VD et GE).
Aujourd'hui déjà, la plupart des hôpitaux de la FHV externalisent leurs achats à la CADES. Les autres les rejoindront prochainement. Par ailleurs, les deux centrales vont mettre en place une collaboration inédite et efficace, dans le domaine de l'ingénierie médicale.
Pour assurer un suivi régulier de cette question sensible, une plateforme FHV-CADES-SSP a été officiellement créée le 14 avril 2010.

Vers une plateforme latine de réadaptation ?

Suite à une réunion d'une majorité des centres de réadaptation latins (FR, GE, JU, NE, TI, VD et VS) le 10 juin dernier à l'Hôpital de Lavaux, la FHV et le Groupe Label CTR (Centres de Traitements et de Réadaptation) proposent d'institutionnaliser ces rencontres en créant un forum latin de réadaptation. Celui-ci devrait traiter notamment de sujets tels que l'avenir de la réadaptation gériatrique, le système de financement et la promotion de ce type de prise en charge qui a largement fait ses preuves dans le Canton de Vaud. Les différentes institutions cantonales concernées sont donc invitées à confirmer leur intérêt pour ce projet de plateforme qui pourrait déjà se réunir le 4 novembre prochain.

www.fhv.ch - Rédaction : FHV & Ellen Weigand, Prilly - Graphisme : Rossich, Vevey - Impression : Imprimerie CDS, Villeneuve
FHV - Fédération des hôpitaux vaudois - Bois de Cery - 1008 Prilly - Tél. +41 21 643 73 53 - Fax +41 21 643 73 54